



Régie de Traitement des déchets

CONSEIL D'EXPLOITATION

DU 17 MARS 2021

PROCES VERBAL

CONSEIL D'EXPLOITATION DU 17 MARS 2021

Réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Yves CHOUTEAU

Membres du Conseil d'exploitation en exercice : 8

Présents : 8

Pouvoirs : 0

Votants : 8

Date de de convocation : le 11 mars 2021

Affichage : le 11 mars 2021

Membres présents : Monsieur Yves CHOUTEAU, Monsieur Philippe CACLIN, Monsieur Denis ONILLON, Monsieur Éric CUSEY, Monsieur TATIN Jean-Jacques, Madame CHAMPAGNE Chantal, Monsieur DUPUIS Christian, Monsieur ROCHARD Sébastien.

Membres excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur Denis ONILLON.

Procès-verbal du Conseil d'exploitation du 17 Mars 2021

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal du Conseil d'exploitation du 17 décembre 2020
2. Retrait de la délibération concernant les délégations au Président
3. Désaffectation d'un matériel
4. Vente de matériel
5. Contribution du SMITED à la Communauté de Communes Parthenay Gâtine pour l'étude de faisabilité d'une chaufferie utilisant du CSR
6. Adoption du Compte de Gestion 2020 du Budget Traitement
7. Vote du Compte administratif 2020 du Budget Traitement
8. Affectation du résultat 2020 du Budget Traitement
9. Vote du Budget Primitif 2021 Traitement
10. Questions diverses

1/ ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du conseil d'exploitation du 17 décembre 2020.

Aucune autre remarque n'étant évoquée, le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

2/ RETRAIT DE LA DELIBERATION CONCERNANT LES DELEGATIONS AU PRESIDENT

Le Président expose :

Lors du dernier Conseil d'exploitation, suite à l'élection du Président, le Conseil avait pris une délibération pour accorder des délégations à son Président, afin de faciliter le fonctionnement de l'administration de la régie. Or le conseil d'exploitation exerce des missions consultatives et de contrôle.

Le 4^e alinéa de l'article 3-2-1 des statuts de la régie Traitement des déchets dispose que : « de manière générale, le Comité syndical est compétent pour délibérer sur tous les sujets relatifs au fonctionnement de la régie Traitement des déchets après avis du Conseil d'exploitation. »

Et le 1^{er} alinéa de l'article suivant prévoit que « le Comité syndical disposant du pouvoir de décision sur toutes les décisions relatives au fonctionnement de la régie Traitement des déchets, le Conseil d'exploitation dispose d'un rôle uniquement consultatif. »

Dans ce cadre, il ne peut pas accorder de délégation au Président, c'est pourquoi le Président demande au Conseil d'exploitation de voter le retrait de cette délibération qui a été prise le 17 décembre 2020.

Le Conseil d'exploitation vote l'unanimité le retrait de la délibération du 17 décembre 2020 concernant les délégations au Président.

3/ DESAFFECTATION D'UN MATERIEL

Le Président expose :

Certains matériels ne sont plus utiles pour le SMITED car ces engins seront remplacés par une location de matériel. Toutefois, il est nécessaire de procéder à une désaffectation de ces matériels du budget « Traitement » pour pouvoir procéder à leur mise en vente.

Monsieur le Président demande à l'assemblée son avis concernant la désaffectation du budget « Traitement » des matériels suivants :

- chargeuse Caterpillar 962M
- pelle JCB JS 130 + godet (qui ont fait l'objet d'une délibération pour la vente le 17 décembre 2020)

Concernant la désaffectation de ces deux matériels, le Conseil d'exploitation donne un avis favorable à l'unanimité.

4/ VENTE DE MATERIEL

Monsieur le Président informe le conseil d'exploitation qu'une chargeuse Liebherr qui était utilisée sur le site du TMB, est proposée à la vente, compte-tenu du fait que cet équipement n'est plus nécessaire suite à la mise en place d'une location full service. Il est précisé que l'acquéreur aura à sa charge les éventuels frais de remise en état.

Le conseil d'exploitation est sollicité pour autoriser le Président à vendre cet équipement au prix de 37000 € HT soit 44 400 TTC

Le Conseil d'exploitation donne un avis favorable à l'unanimité, concernant la vente de ce matériel.

5/ CONTRIBUTION DU SMITED A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PARTHENAY GÂTINE POUR L'ETUDE DE FAISABILITE D'UNE CHAUFFERIE UTILISANT DU CSR

La Communauté de Communes Parthenay Gâtine a pour projet d'implanter, sur la zone industrielle de la Bressandière à Chatillon sur Thouet, une chaufferie qui utiliserait du combustible solide de récupération (CSR). Cette installation alimenterait principalement l'entreprise BTS industrie, spécialisée dans la peinture industrielle.

La Communauté de Communes a approuvé le lancement d'une étude de faisabilité permettant de définir précisément les modalités techniques et financières d'un tel projet pour un montant de 50 000 € TTC. Le plan de financement serait le suivant :

- Région Nouvelle Aquitaine : 25 000 €
- Banque des territoires : 12 500 €
- CC Parthenay Gâtine : 6 250 €
- Autre partenariat : 6 250 €

La Communauté de Communes a sollicité le SMITED afin qu'il participe au financement de cette étude à hauteur de 6 250 €.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'exploitation que, compte-tenu des dernières évolutions réglementaires très contraignantes en matière de production de compost issu d'ordures ménagères, il a été décidé de réorienter le projet de modernisation de l'usine vers une unité de type Traitement Valorisation Matière Energie (TVME).

Cette installation permettra d'atteindre un taux d'évitement de 70 %, des ordures ménagères résiduelles réceptionnées par le SMITED. La valorisation matière se traduira, principalement, par la production de CSR, dont la chaufferie projetée à Chatillon sur Thouet pourrait être un des débouchés.

Par conséquent, Monsieur le Président demande au conseil d'exploitation de se prononcer sur le financement, à hauteur de 6 250 € TTC, de l'étude de faisabilité de la chaufferie CSR.

Après discussion, le Conseil d'exploitation donne un avis favorable à l'unanimité, concernant la participation financière du SMITED 79 à hauteur de 6250 € pour l'étude de faisabilité d'une chaufferie utilisant du CSR qui sera menée par la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine.

6/ ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET TRAITEMENT

Le Président expose :

Les comptes de résultats de l'exercice 2020 pour le budget « Traitement » dressés par Monsieur le Comptable du Trésor sont conformes aux écritures passées par l'ordonnateur tant en recettes qu'en dépenses.

Le compte de gestion peut être certifié conforme aux écritures enregistrées par l'ordonnateur et transcrites dans les documents du compte administratif 2020.

Le Conseil d'exploitation donne un avis favorable pour l'adoption du compte de gestion 2020 du Budget « Traitement » à l'unanimité.

7/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET TRAITEMENT

Comme pour le budget structure, et conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT, le Comité Syndical doit désigner un Président de séance, préalablement au vote du compte administratif 2020 du budget traitement.

Philippe CACLIN prend la présidence pour le vote du compte administratif

Monsieur Yves CHOUTEAU sort de la salle.

Budget TRAITEMENT

L'examen du compte de résultat définitif de l'exercice 2020 fait apparaître :

| En Fonctionnement, les résultats sont les suivants | |
|--|---------------------|
| Dépenses de Fonctionnement | 6 980 464,41 |
| Recettes de Fonctionnement | 7 217 249,20 |
| Résultat net de Fonctionnement exercice 2020 | 236 784,79 |
| Résultat reporté au 31/12 2019 | 2 040 198,75 |
| Soit un Résultat cumulé de Fonctionnement fin 2020 de | 2 276 983,54 |
| En investissement, les résultats sont les suivants | |
| Dépenses d'Investissement | 2 301 290,30 |
| Recettes d'Investissement | 2 043 761,95 |
| Résultat net d'Investissement exercice 2020 | -257 528,35 |
| Résultat reporté au 31/12 2019 | -158 425,62 |
| Soit un Résultat cumulé d'investissement fin 2020 de | -415 953,97 |
| Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à | 498 160,99 |
| Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à | 1 550 000,00 |
| Soit un solde net d'investissement fin 2020 de | 635 885,04 |
| Résultat cumulé des deux sections | 1 861 029,57 |

Le Conseil d'exploitation donne un avis favorable à l'unanimité pour le vote du compte administratif 2020 du Budget « Traitement ».

8/ AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DU BUDGET TRAITEMENT

Il est proposé à l'assemblée que le solde cumulé disponible, **2 276 983,54 €**, soit affecté en report à nouveau sur la section de fonctionnement (compte 002 excédent antérieur reporté) et que **415 953,97 €** soient affectés en section d'investissement (compte 001 déficit d'investissement reporté).

Le Conseil d'exploitation donne un avis favorable concernant l'affectation du résultat 2020 proposée pour le Budget « Traitement » à l'unanimité.

9/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 TRAITEMENT

PREAMBULE

Le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors de la dernière réunion du comité syndical soit le 17 décembre 2020.

Le budget traitement comprend l'ensemble des charges de fonctionnement de l'usine de tri mécano biologique, du site de stockage des déchets de la Loge, des sites de transfert de Loubeau et la Loge et du service transport.

Les recettes de fonctionnement du budget traitement proviennent principalement :

- des participations des collectivités adhérentes et de la Communauté d'Agglomération du Niortais, établies sur le cout à la tonne de déchet de 129,25 € HT (tarif 2021 voté le 17/12/2020),
- des apports de déchets d'activités économiques directement sur le site de la Loge et des ventes de matériaux issus de la valorisation sur l'usine.

Les investissements financés par le budget traitement concernent :

- les travaux et achats d'équipements sur le site de la Loge : opération 61
- les renouvellements de camions et de caissons : opération 62
- les travaux de réparation de gros équipements, de rénovation de génie civil ou d'études concernant le TMB : opération 63
- Les travaux de modernisation et de mise en conformité de l'usine : opération 64
- les travaux d'aménagement du site de transfert de Loubeau : opération 65.

Comme pour le budget structure, le budget traitement est voté avec reprise des résultats antérieurs de fonctionnement et d'investissement.

Ainsi, l'excédent de fonctionnement inscrit en recettes s'élève à 2 276 983,54 €. De ce fait, des sommes ont été affectées en dépenses imprévues, en virement à la section d'investissement et au 611 (services extérieurs) pour prévoir éventuellement le détournement des déchets en sortie de TMB vers le site de stockage de SUEZ à Amailloux.

Le Président présente le budget primitif «Traitement» qui est établi de la manière suivante :

Section Fonctionnement :

| | |
|------------------|----------------|
| Dépenses réelles | 9 195 887,54 € |
| Recettes réelles | 9 195 887,54 € |

Section Investissement :

| | |
|------------------|----------------|
| Dépenses réelles | 4 326 398,77 € |
| Recettes réelles | 4 326 398,77 € |

Après avoir délibéré, le Conseil d'exploitation donne un avis favorable concernant le vote du Budget Primitif 2021 « Traitement » ainsi présenté à l'unanimité par chapitre.

10/ QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est abordée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h50.

Le secrétaire de séance

Denis ONILLON

Le Président du SMITED,

Yves CHOUTEAU

Signé

Signé